



Bureau municipal de Valescure
Centre commercial « Golf-Estérel »
16 Bd Darby
83700 Saint-Raphaël
0494446550



Valescure

Compte rendu de la réunion publique du 28 mai 2019

Personnes présentes :

Personnes élues :

Mr F. MASQUELIER ; Maire de Saint-Raphaël, Mme F. DUMONT ; Adjointe à la sécurité, Mme J. CHIODI ; 1^{ère} Adjointe, Mme C. VILOLO ; Adjointe au quartier, Mr M. CHABERT ; Adjoint à l'urbanisme, Mme F. BADJI ; Chef de Cabinet, Mr T. TAPIÉRO ; Chargé de mission.

Administration :

Mr L. RÉGNÉ ; DGS, Mr D. BOYÉ ; DGA Pôle ressources-Qualité-Services à la Population-Culture, Mr JJ. PRETTE ; DGA Sécurité publique et qualité de vie. Mme AM. TRUJILLO ; DGA et directrice du CCAS, Mme C. BUTARD ; Directrice du bureau d'Etudes, Mr X. GUYARD ; Directeur du service urbanisme, Mr P. BRIDOUX-MARTINET ; Directeur du service Communication, M. F. CONTE ; chef du service RPS, Mme B. FONTAINE ; Commissaire divisionnaire.

Conseillers de quartier :

M. B. AMAT, M. F. DA CRUZ, M. P. FERNEZ, M. M. GRILLET, M. M. PENDARIES, M. J. SARRAMEA, M. C. TOUITOU.

Excusé. e.s : Mme J. FERNANDES, M. J. AYOUB, M. A. LEFUR.

Ordre du jour :

Intervention de M. DAGUILLON de la société orange

- I. Présentation des rapports d'activités 2018 par les conseillers de quartier :
 - a. Commission sécurité routière-voirie-travaux routiers : M. F. DA CRUZ
 - b. Commission environnement et cadre de vie : M. P. FERNEZ, M. M. GRILLET
 - c. Commission urbanisme et aménagements : M. M. PENDARIES, M. M. GRILLET, M. C. TOUITOU

Réflexions pour 2019

- d. Commission culture-animation-sports : M. J. SARRAMEA - M. M. GRILLET
- e. Commission sécurité routière-voirie-travaux routiers : M. M. TOUITOU
- f. Commission environnement et cadre de vie : M. M. GRILLET - M. B. AMAT
- g. Questions du public

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES CONSEILLERS DE QUARTIER. 2018

COMMISSION SÉCURITÉ ROUTIÈRE-VOIRIE-TRAVAUX ROUTIERS – M. F. Da Cruz- :

M. Da Cruz formule une demande ayant trait à la plateforme « Voisins Vigilants et Solidaires ».

Une brochure est à disposition du public avec un mode d'emploi pour y adhérer. Ce dispositif est un lien direct entre les citoyens et la Police Nationale.

Madame FONTAINE commissaire de police, fait état de la baisse de la délinquance sur le secteur de Valescure. Aucun accident grave ou mortel n'est à déplorer.

Monsieur le Maire informe que le déploiement de la vidéo protection se poursuivra. Ce dispositif de prévention et d'élucidation est un atout, il permet le redéploiement des patrouilles de Police Municipale. En effet les caméras de dernière technologie reliées à un PC, permettent aux patrouilles d'être plus mobiles et plus réactives.

Afin de limiter la vitesse, des coussins berlinois ont été installés en centre-ville. Un délégué à la sécurité routière va développer des actions de prévention notamment sur le comportement des motards.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE – M. Fernez- :

M. Fernez expose la Charte de l'arbre, mettant en avant la pinède et ses 14 000 hectares classés, patrimoine à continuer de protéger. Cette charte élaborée de concert avec les services de la ville, est inscrite au nouveau PLU.

Nuisances sonores – M. Grillet- :

M. Grillet fait état des répercussions sur la santé des personnes, provoquées par différentes causes découlant des nuisances sonores (bruits de voisinage, tondeuses à gazon, souffleurs, bricolage, travaux...). Un arrêté municipal concernant la lutte contre le bruit, est en cours d'élaboration.

Questions/réponses avec le public

Q : Les matchs de rugby du CARF contribuent à de nombreuses nuisances sonores de façon récurrente.

R : M. le Maire informe que la saison de rugby

est terminée et que le CARF déménage au stade Louis Hon.

Q : Le règlement de copropriété interdit le bruit entre 12 h et 14 h, en revanche, il ne s'applique pas aux sociétés professionnelles, les nuisances sonores perdurent.

R : M. le Maire informe que le règlement de copropriété est opposable à tout le monde, professionnel ou pas. Il est utile de prendre connaissance de la réglementation générale qui vient se superposer.

Q : Envisagez-vous une nouvelle réunion avec les propriétaires du camping Douce Quiétude afin d'endiguer les nuisances sonores ?

R : M. le Maire informe que la Maison des droits permet de résoudre certains conflits de façon gratuite.

RÉFLEXIONS POUR 2019

COMMISSION URBANISME ET AMÉNAGEMENTS –M. Pendaries- :

M. Pendaries relate la volonté de M. le Maire de consulter les Conseils de quartier sur tout projet de construction de plus de 10 logements, cette disposition sera stipulée dans la Charte de fonctionnement des Conseils de quartier et soumise au vote au prochain conseil municipal.

Inquiétude concernant l'entrée du parc des Veyssières, le Conseil de quartier a questionné M. le Maire sur un éventuel projet d'urbanisation, M. le Maire déclare qu'aucun projet n'est en cours.

Questions/réponses avec le public

Q : M. Patrick Chenel (domicilié chemin du Pédégal), exprime sa venue en voiture depuis le rond-point des Anglais et dénombre pas moins de 15 projets de construction. Il exprime son mécontentement face à la bétonisation faite à son avis sans études préalables, notamment sur l'impact du trafic.

R : M. le Maire renseigne sur l'élaboration du PLU et les études qui en découlent pendant presque deux ans. Tout a été fait de manière très concertée, des enquêtes publiques et des études sont menées en ce sens. Cependant le nouveau PLU, voté en novembre 2018 n'a pas encore produit ses effets. Ce PLU se veut plus restrictif, les limitations de hauteurs sont imposées, la réalisation de deux stationnements est obligatoire y compris pour les logements sociaux. On observe une baisse des permis de construire de 350 cette année contre 500 les années précédentes.

Q : M. Patrick Chenel fait également état de l'impact sur le trafic, avenue du Suveret qui a été mise en sens unique dans sa montée et l'oblige à faire 2km de plus pour rentrer chez lui.

R : M. le Maire explique la logique des voies qui ne semble pas toujours adaptées avec un niveau de population qu'il faut maîtriser en n'ayant pas les infrastructures nécessaires. En ce qui concerne le Bd du Suveret, une consultation a été faite, nous avons eu un large accord des habitants. Cependant M. le Maire s'engage à revoir la question au bout d'un an d'application.

Q : M. Friaux expose le problème du changement de sens et fait état de la dangerosité en arrivant en bas du Pédégal. Les virages qui sont à proximité sont très courts et sans visibilité. Il propose d'effectuer un changement du mobilier urbain.

Intervention de Mme Claire Butard, cette dernière renseigne sur l'étude menée concernant les comptages routiers notamment sur le Suveret. 925 véhicules par jour sont dénombrés et sur 925, 793 descendaient.

Nouvel aménagement de l'avenue des Golfs-M. Touitou :

M. Touitou souligne la dangerosité dû à la vitesse des grands axes, avenue de Valescure, avenue Théodore Rivière et l'avenue des Golfs. Un travail sur le sujet, a été entrepris avec les services techniques de la ville.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE-M. Grillet- :

M. Grillet prône les déplacements à vélo et le développement des pistes cyclables. Il fait état de statistiques au niveau de l'Union Européenne. Ce dernier décrit également les vélos avec assistance électrique (VAE) véritable enjeux économiques liés à la mobilité tendant à faire

disparaître peu à peu les voitures thermiques des centres villes. Il cite les statistiques de vol de vélo (400 000 en 2017), frein majeur à son développement.

Parcours Villa Belle Époque-M. Sarraméa- :

Comment faire connaître notre quartier, comment poursuivre son rayonnement ! Un très bel ouvrage va sortir sur les Villas Belle Époque de la commune, constituant ainsi un parcours mémoriel.

Le Golf de l'Estérel-M. Grillet- :

La mairie est propriétaire du terrain lui-même et du bâtiment technique. La municipalité a passé un bail emphytéotique de 30 ans pour le parcours de golf et un bail commercial pour les bâtiments avec actuellement la société Blue Green. L'infrastructure du Club House et les parkings appartiennent à un propriétaire privé, une société est en charge de l'exploitation. Cette société gère également le Golf Académie. Le bail Estérel arrive à échéance en mars 2020, le bail académie est à échéance en 2021.

Le Maire a décidé de jumeler les deux baux en 2021. Les résidents ont proposé de faire un bilan de 30 années de cohabitation au travers d'une commission créée au sein de la résidence du Domaine de l'Estérel.

Monsieur Le Maire, a bien voulu recevoir cette commission qui lui a remis un dossier. Il a décidé de mandater le moment venu, une société pour établir un cahier des charges et propose que la résidence et le Conseil de quartier de Valescure, soient associés à sa réalisation.

Monsieur Le Maire déclare que seul l'intérêt de la ville de Saint-Raphaël primera.

L'Aménagement du terrain de rugby -M Amat- :

M. Amat fait état du projet Eco-quartier avec logements, commerces et le déménagement du stade de rugby vers le stade de football Louis Hon, en attendant la construction du stade de football sur Fréjus.

Monsieur le Maire précise que le stade de football Louis Hon, situé sur la commune de Saint Raphaël accueillera désormais le club intercommunal de rugby. L'actuel terrain de rugby n'étant plus adapté. Ce terrain situé à l'entrée de la ville est tout à fait favorable à un projet

d'Eco-quartier. Il va falloir créer des commerces. Avec l'argent retiré de ce terrain on va réinvestir dans d'autres équipements sportifs.

Il est à noter que la ville de Fréjus a toujours souhaité avoir un terrain de football, il y accueillera le club intercommunal de football.

Le site de l'Aspé regroupera ainsi, les tennis, le stade nautique, le rugby et le judo. L'investissement pourra se faire autour du C. R. A. P. A, le quartier de Boulouris étant la continuité de l'Aspé nous pourrions avoir un circuit de promenades jusqu'aux carrières Delli Zotti. Nous concentrons ainsi les équipements sportifs à un même endroit. Les 10 millions d'euros, retirés du terrain de rugby permettront de procéder à l'ensemble de ces investissements dans une véritable logique urbanistique. Ce sera un magnifique espace dédié aux familles. Nous aurons donc accès à un ensemble d'équipements sportifs comme cela se fait à l'étranger.

Q : Un arrêt de bus a été supprimé avenue Sankt Georgen. Pas mal de personnes se demandent pourquoi ? Cela pose un problème de mobilité comme se pose aussi la question sur la qualité de l'air ?

R : M. le Maire renseigne sur les transports publics. C'était 2 millions d'euros à perte chaque année. Les bus sont vides, il faut de plus petits bus afin d'en avoir davantage. Un certain nombre de questions est à revoir au sein de la CAVEM.

Il a été développé le transport à la demande (Relais Assistance Mobilité) en direction des personnes en perte d'autonomie, pour 4 euros ; vous téléphonez au CCAS et on vous emmène sur le lieu que vous souhaitez en ville. Trois lignes de couleur correspondent aux différents secteurs.

En ce qui concerne la qualité de l'air, des tests sont faits régulièrement.

Fin de la séance à 21 h.

